

Séance du 24 février 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°24022026D05

Objet : Finances – Budget principal - Vote du budget primitif 2026

Date de la convocation et de l’affichage : 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Pour : 24

Contre : 2

Abstentions : 3

Le 24 février 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Séverine DEBERNARDI
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Aly DIARRA

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif qui se résume ainsi :

Fonctionnement - Dépense	5 231 410.42 €
011 - Charges à caractère général	1 183 720.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 673 000.00 €
014 - Atténuations de produits	98 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 606 500.80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 689.75 €
65 - Autres charges de gestion courante	461 700.00 €
66 - Charges financières	24 866.87 €
67 - Charges spécifiques	5 000.00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	4 933.00 €

Fonctionnement - Recette	5 231 410.42 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 246 637.82 €
013 - Atténuations de charges	15 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 697.60 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	440 369.00 €
73 - Impôts et taxes	1 023 452.00 €
731 - Fiscalité locale	1 584 654.00 €
74 - Dotations et participations	565 100.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	340 500.00 €
76 - Produits financiers	13 000.00 €

Investissement - Dépense	3 704 250.67 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 697.60 €
041 - Opérations patrimoniales	50 454.75 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	115 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	60 210.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	68 868.65 €
21 - Immobilisations corporelles	1 213 086.20 €
23 - Immobilisations en cours	2 085 560.62 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €
27 - Autres immobilisations financières	89 000.00 €
458146 - Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur voies cycl	19 372.85 €

Investissement - Recette	3 704 250.67 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	397 914.57 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 606 500.80 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	536 500.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 689.75 €
041 - Opérations patrimoniales	50 454.75 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	610 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	329 190.80 €
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €
458246 - Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur voies cycl	0.00 €

Il est proposé d'autoriser, pour le budget communal M57, la fongibilité des crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu la délibération 03022026D01 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers ;

Vu l'avis de la commission des finances du 27 janvier 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 annexé à la présente délibération et arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **PRECISE** que le budget est voté avec reprise anticipée des résultats, et sans balance comptable en raison d'un problème informatique sur le réseau Hélios.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 24 février 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Aly DIARRA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.